

PLAN DE PREVENTION DES VIOLENCES

(Prev-Viol)

Sujet : Plan de prévention des violences

Objet : 2025/2028

Date de création : 10/09/2025

Version : 1.0

Référence : 10092025.

INTRODUCTION

La Fédération Française de Cyclisme (FFC), dans le prolongement de la convention nationale du 21 février 2020 organisée sous l'égide du Ministère des Sports, a formalisé une stratégie volontariste de prévention et de lutte contre les violences, notamment sexuelles. Ce plan fédéral de prévention vise à garantir une pratique sécurisante et sécurisée pour toutes et tous, à travers diverses actions et notamment :

- Communication grand public, via le site internet fédéral
- Communications internes, via la mise en ligne de divers outils de prévention
- Sensibilisations des entraineurs et éducateurs fédéraux lors des formations des cadres, entraineurs, et éducateurs.
- Mise en place du contrôle d'honorabilité.

Le bureau executif à adopté le présent plan fédéral de prévention des violences à l'unanimité et identifié la lutte contre les violences dans l'ensemble des disciplines du cyclisme comme un objectif prioritaire de la fédération.

SOMMAIRE

Introduction 2

1. Le plan fédéral de prévention des violences 4

1.1. Le plan de prévention des violences : POUR QUI ? 4

1.2. Le plan de prévention des violences : CONTRE QUOI ? 4

2. Libérer la parole 7

2.1. Actions de sensibilisation 7

CONFERENCES FEDERALES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES 7

CONFERENCES LOCALES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES 7

SENSIBILISATION DES ATHLETES DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL 7

2.2. Accompagnement et aide aux victimes de violences 7

2.3. Accompagnement des sportifs de haut niveau et athlètes en équipe de France 8

Mise en place d'une formation obligatoire pour les athlètes de haut niveau via la Formation Sportive et Citoyenne. 9

2.4. Accompagnement de nos licencié.e.s 9

3. Former les encadrants et les dirigeants de la FFC. 10

3.1. Création d'un module "ETHIQUE ET INTEGRITE" dans les formations fédérales. 10

3.2. Formation de formateurs 10

3.3. Sensibilisation spécifique des cadres techniques, entraineurs nationaux et entraineurs fédéraux. 11

3.4. Module "LUTTE CONTRE LES VIOLENCES" à l'attention des dirigeants et arbitres. 11

4. INFORMER NOS LICENCIE.E.S 12

4.1. Communication grand public 12

4.2. Communication interne 12

5. LeS DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR L'ETAT – LE controle d'honorabilité 14

5.1. LE Contrôle d'honorabilité 14

5.2. Déclaration des stages et séjours 14

6. S'appuyer sur un réseau régional et national 16

7. INDICATEURS ET OBSERVATIONS 16

1. LE PLAN FEDERAL DE PREVENTION DES VIOLENCES

1.1. LE PLAN DE PREVENTION DES VIOLENCES : POUR QUI ?

Les violences peuvent se rencontrer dans toutes les disciplines et à chaque niveau de pratique.

Jeunes, adultes, femmes, hommes, dirigeants, arbitres, éducateurs, pratiquants, loisirs ou competitions : TOUS CONCERNES !

Chaque cible fera l'objet d'une sensibilisation particulière et adaptée. Les publics prioritaires sont :

- Les encadrantes, les encadrants
- Les pratiquants (tout âge, sexe et niveau)
- Les sportifs et sportives de haut niveau
- Les dirigeantes, dirigeants
- Le corps arbitrale

1.2. LE PLAN DE PREVENTION DES VIOLENCES : CONTRE QUOI ?

Les violences peuvent prendre différentes formes. Elles sont souvent caractérisées par l'utilisation de la force ou la menace, mais aussi régulièrement, par le biais de l'emprise, elles peuvent être psychologiques et morales.

Les violences sexuelles regroupent notamment :

- Les agressions sexuelles : utilisation de la force, menace, contrainte de la part de l'agresseur. Peut prendre la forme de viol et/ou attouchements (baiser, caresses etc.)
- Les atteintes sexuelles : actes de pénétration sexuelle qui ne supposent pas l'emploi de la violence, de la contrainte ou de la menace. Acte commis par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans.
- Le harcèlement sexuel : violence sans impact direct sur l'intégrité physique de la victime mais dont les impacts psychologiques peuvent être très importants : chantage pour obtenir des faveurs sexuelles/humiliations répétées à caractère sexuel / attitude d'exhibitionnisme ou de voyeurisme.

Les violences psychologiques sont une forme de violence souvent invisible, mais tout autant destructrice. Elles désignent tout comportement, parole ou attitude visant à diminuer, humilier, contrôler, isoler ou faire peur à une personne. (Exemples : dévalorisation, humiliation, isolement, menaces, manipulation, contrôle etc.)

Les violences physiques désignent tout acte ou comportement entraînant une atteinte corporelle volontaire ou involontaire sur un sportif, un arbitre, un entraineur ou un spectateur. Elles vont à l'encontre des valeurs du sport : respect, fair-play, et sécurité.

Le harcèlement moral, par la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime, est susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. La manipulation mentale fait également l'objet d'une attention particulière.

La discrimination consiste à défavoriser une personne en raison de son origine, son sexe, son âge, son orientation sexuelle ou de ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses. À cet égard, le racisme et le sexisme doivent être particulièrement combattus.

La violence Numérique constitue une forme de violence via tout moyen de télécommunication, les messageries éléctroniques, internet, les réseaux sociaux et les jeux en ligne.

Le bizutage qui peut regrouper l'ensemble des violences précisées ci-dessus : obligation/contrainte d'accomplir des actes humiliants et dégradants dans un contexte social dit « d'intégration » ou de « cohésion » dans lequel les phénomènes de domination, d'emprise et/ou de soumission à des codes sont recherchés.

Selon les formes de violences, les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant, ou d'une personne ayant autorité…

Les garçons comme les filles peuvent être victimes, y compris d'agressions de nature sexuelle.

Les violences peuvent survenir dans des lieux et situations très variés : le vestiaire ou l'internat, en situation isolée ou dans des contextes collectifs (entrainement, compétition, déplacement), lors des temps liés à la culture sportive (fête) ou de manière dématérialisée (internet, réseaux sociaux).

A travers le présent plan fédéral de prévention des violences, la fédération Française de Cyclisme entend lutter contre l'ensemble de ces formes de violences dans toutes les disciplines.

Elle rappelle que chacun de ces comportements peut faire l'objet de sanctions disciplinaires (sans préjudice de sanctions pénales ou administratives), en application du règlement disciplinaire fédéral. Ainsi, une fois saisie, la commission de discipline fédérale peut aller jusqu'à prononcer la radiation définitive d'un ou une licenciée.

IL NE SERA FAIT PREUVE D'AUCUN TOLERANCE ET TOUT AUTEUR D'ACTE DE VIOLENCE FERA L'OBJET DE POURSUITE DISCIPLINAIRES. L'ENJEU DU PLAN DE PREVENTION EST D'AGIR EN AMONT DES PHENOMENES DE VIOLENCES A TRAVERS 4 LEVIERS :

- **Libérer la parole**
- **Former les encadrants et dirigeants de la FFC**

- **Informer les licenciés**
- **Appliquer les démarches administratives et règlementaires prévues en la matière**

2. LIBÉRER LA PAROLE

2.1. ACTIONS DE SENSIBILISATION

Afin de sensibiliser les acteurs du milieu fédéral, d'encourager la libération de la parole en favorisant le dialogue, et d'informer sur les outils et ressources à disposition, différentes actions de sensibilisation seront mises en place.

CONFERENCES FEDERALES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Cible 2028 :

Objectif : sensibiliser les licenciés sur les problématiques de violences sexuelles dans le cyclisme et informer sur les outils et actions mises en place par la FFC.

Visio conférence d'une durée de 1h30, ouverte à tous les licenciés, dirigeants, encadrants et pratiquants.

CONFERENCES LOCALES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Objectif : Sensibiliser les licenciés sur les problématiques de violence dans le cyclisme, et informer sur les outils et ressources à leur disposition.

En présentiel ou en visioconférence, par les référents régionaux, avec le soutien du référent national.

À l'initiative des comités régionaux, avec le soutien de la fédération

À l'attention de tous les licenciés ou de certains publics spécifiques

Sur la thématique générale de la lutte contre les violences ou en ciblant une forme de violence particulière

Cible 2028 : Organisation à minima de deux conférences par Comité régionaux.

SENSIBILISATION DES ATHLETES DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

Les athlètes du PPF seront sensibilisés à la lutte contre les violences.

Les sportifs de haut niveau (au sens ministériel) seront sensibilisés sur les stages de regroupement.

2.2. ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES

Plus le délai entre l'acte commis et sa divulgation est important, notamment en matière de violences sexuelles, plus les victimes s'exposent à des traumatismes psychologiques et difficultés scolaires, sociales et des souffrances supplémentaires. Plus le dossier sera long, plus il sera difficile à instruire sur le plan judiciaire et administratif du fait de l'éloignement temporel des preuves. Il est donc primordial d'œuvrer afin de libérer au maximum la parole des victimes et témoins de violences.

Afin de limiter les traumatismes psychologiques et sociaux liés aux délais de divulgation, la FFC met en place une cellule de veille composée d'élus, de représentants de la DTN et du service juridique, ainsi que d'un référent honorabilité. Cette cellule est chargée d'aider à la transmission des signalements, d'assurer le suivi des dossiers, et d'orienter les victimes vers les structures adaptées.

Constitution de cette cellule:

- **Marie-Françoise POTEREAU**, Vice-Présidente de la FFC, responsable de la cellule
- **Christophe LAVERGNE**, Directeur juridique
- **Elgan DELTERAL**, Responsable juridique
- **Sabrina BAKLI**, Juriste
- **Cédric CHAUMOND**, Directeur Technique National Adjoint.

Une adresse mail dédiée a été créée : cellulepreventionviolencessexuelles@ffc.fr / signalement@ffc.fr

Formulaire de contact pour signalement : https://velo.ffc.fr/engagements-ffc/preventions/violence/signalement/

Un onglet FFC est réservé également sur cette thématique : https://velo.ffc.fr/engagements-ffc/preventions/violence/

2.3. ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET ATHLETES EN EQUIPE DE FRANCE

S'agissant des sportifs de haut niveau et des athlètes en équipe de France, le suivi psychologique actuellement en place à la FFC sera renforcé, via la structuration d'une cellule psychologique dédiée au sein de la commission médicale fédérale. Une attention particulière sera portée aux problématiques de violences, notamment sexuelles.

Chaque sportif possède plusieurs canaux d'écoute pour se confier si besoin :

Error! Use the Home tab to apply Titre to the text that you want to appear here. Les Démarches Administratives

- Cellule psychologique
- Entraineurs nationaux
- Cadres techniques de la FFC
- Référente en charge des préventions : Marine STRAPPAZZON

MISE EN PLACE D'UNE FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ATHLETES DE HAUT NIVEAU VIA LA FORMATION SPORTIVE ET CITOYENNE.

Formation en FOAD, obligatoire pour pouvoir être de nouveau listé l'année suivante. Cette formation traite de l'ensemble des violences dans le sport (violences sexuelles, bizutages, racisme, discrimination, harcèlement, radicalisation) mais aussi de prévention du dopage.

2.4. ACCOMPAGNEMENT DE NOS LICENCIE.E.S

Mise à disposition d'un kit de sensibilisation à destination des licenciés pratiquants.

Création du livret de sensibilisation aux VSS pour les jeunes de 6 à 12 ans





3. FORMER LES ENCADRANTS ET LES DIRIGEANTS DE LA FFC.

Depuis toujours, la relation entraineurs/entrainés, la bienveillance et le respect font partie des valeurs essentielles au sein des cursus pédagogiques de la FFC. C'est avant tout sur le renforcement de ces principes que la Fédération entend fonder la formation de ses encadrants et dirigeants.

3.1. CREATION D'UN MODULE "ETHIQUE ET INTEGRITE" DANS LES FORMATIONS FEDERALES.

Depuis plusieurs années, la lutte contre les violences est régulièrement abordée dans les formations des encadrants fédéraux (Animateur, Educateur, Entraineur fédéral). Aujourd'hui, la FFC souhaite aller plus loin en créant un module spécifique de sensibilisation des encadrants aux problématiques de violences dans le sport.

Ainsi, un module spécifique "Ethique et intégrité" sera progressivement intégré dans le socle commun de toutes les formations fédérales et continues, selon les caractéristiques suivantes :

Objectif : sensibiliser les encadrants et futurs encadrants à la lutte contre les violences (différentes formes de violence, comportement de l'encadrant, recueil de la parole, signaux d'alerte, signalement…).

Format : 1h à 1h30, sous différentes formes de thématiques.

3.2. FORMATION DE FORMATEURS

Afin d'accompagner les formateurs dans la mise en œuvre du module éthique et intégrité et plus généralement dans la prise en compte des problématiques de lutte contre les violences, deux actions seront mises en œuvre :

- Organisation de sessions de formation, à l'intention des formateurs d'encadrants
 - Formation gratuite pour les formateurs
- Création de documents synthétiques, pratique, fiches conseils à l'attention des formateurs d'encadrants, et encadrants.
- Mise en ligne de fiches pratiques (décembre 2021) sur différentes thématiques : "Les bonnes conduites, comment prévenir ou réagir face aux actes de violences"

Lien de l'accompagnement des clubs : https://structures.ffc.fr/medecine-preventions/violences/

- Alimenter les connaissances de ces sujets : webinaires, documentation etc.

3.3. SENSIBILISATION SPECIFIQUE DES CADRES TECHNIQUES, ENTRAINEURS NATIONAUX ET ENTRAINEURS FEDERAUX.

Dans le cadre du séminaire annuel de la DTN, une séquence de sensibilisation à la lutte contre les violences sera organisée à l'attention des cadres techniques et entraineurs nationaux.

Des interventions seront également faites, à l'attention des formateurs d'encadrants(es) sur les DEJEPS SHN et autres DEJEPS, BPJEPS.

Objectif : Développer et diffuser la connaissance de des structures d'accompagnement des victimes par le plus grand nombre de cadres de la DTN, dirigeants et éducateurs pour orienter vers les structures appropriées.

3.4. MODULE "LUTTE CONTRE LES VIOLENCES" A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS ET ARBITRES.

A. Informations et sensibilisation pour tous les arbitres régionaux et nationaux.

Action de sensibilisation lors du colloque annuel des arbitres.

Création de contenus de sensibilisation à disposition des arbitres et des référents régionaux.

B. Formation distancielle sous forme de webinaire pour les dirigeants de clubs.

4. INFORMER NOS LICENCIE.E.S

4.1. COMMUNICATION GRAND PUBLIC

A l'appui de la politique de prévention des violences, la FFC va créer et actualiser une page dédiée "STOP VIOLENCES" sur son site internet, selon les caractéristiques suivantes :

- Objectif : assurer la connaissance par les acteurs de l'écosystème fédéral des actions de prévention menées par la fédération et garantir que toute victime ou témoin puisse très facilement accéder à une information, une orientation et un accompagnement adéquat.
- Contenu : publication des principales mesures du plan fédéral et renvoi association d'aide aux victimes, et outils du ministère.

https://velo.ffc.fr/engagements-ffc/preventions/violence/

- Mise en ligne depuis 2024
- Accessible facilement depuis toutes les pages du site internet fédéral, et à termes depuis l'espace licencié.

Une campagne de communication digitale sera activée chaque hiver pour sensibiliser l'ensemble des licenciées aux actions de prévention menée et aux outils de sensibilisation à leur disposition.

4.2. COMMUNICATION INTERNE

Un espace dédié à la lutte contre les violences sera créé sur la Boite à Outils fédérale. Il regroupera l'ensemble des outils de sensibilisation pertinents (fiches pratiques, guides d'accompagnement…).

Lors de la mise en place de l'espace numérique du licencié, une réflexion sera menée pour qu'une sensibilisation à la lutte contre les violences y soit assurée.

La FFC va également s'appuyer sur les outils fédéraux pour diffuser les informations de sensibilisation :

- SportEEF : acronyme de Sport, Education, Enseignement, Formation, la plateforme de l'INSEP est la plateforme de référence des formations fédérales dispensées par la FFC. Plusieurs modules de sensibilisations se trouvent dessus, à disposition des stagiaires.

- Espace licencié et espace club : Chaque sportif et club disposent d'un espace licencié où il peut y trouver plusieurs informations. L'objectif est de pouvoir également leur donner accès à différents documents de sensibilisation.

- Nolio : A termes, la FFC à la volonté de pouvoir diffuser des informations de sensibilisation via la plateforme



d'entrainement Nolio pour toucher directement les sportifs et entraineurs.

- Ses newsletters SHN et DTN : La FFC profite de cet outil de communication interne pour offrir aux sportifs et cadres des informations utiles.

<u>Mise à disposition d'un kit de sensibilisation à destination des licenciés pratiquants</u>.

Création du livret de sensibilisation aux VSS pour les jeunes de 6 à 12 ans



La FFC s'appuie également sur les outils de sensibilisation du Ministère des Sports pour informer et prévenir les discriminations : https://www.sports.gouv.fr/boite-outils-contre-les-discriminations-71

Mise à disposition d'un carnet de notes discret contenant des informations utiles : ce carnet apporte des réponses aux questions qu'un athlète peut se poser en tant que témoin ou victime de violence.

5. LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR L'ETAT – LE CONTROLE D'HONORABILITE

5.1. LE CONTROLE D'HONORABILITE

Depuis mars 2021, mise en place d'un contrôle automatisé de l'honorabilité des encadrants et dirigeants via les prescriptions du Ministère des Sports, permettant d'écarter les personnes n'ayant pas le droit d'exercer.

La finalité de ce contrôle est de permettre au ministère de l'intérieur et de la justice d'identifier, parmi les licenciés, ceux qui n'ont pas le droit d'exercer en tant qu'encadrant ou dirigeant et de veiller à ce qu'ils soient effectivement écartés de ces missions.

Comment se déroule le contrôle d'honorabilité ?

- Soumission des informations de contrôle des licenciés concernés sur une plateforme du ministère
- Contrôle d'identité automatique auprès du ministère de l'intérieur
- Contrôle d'honorabilité auprès du ministère de la justice qui vérifie automatiquement si la personne est en capacite d'occuper un poste ou d'exercer au sein de la structure.

→ Consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire (B2) et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'Infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) qui mentionne aussi des mises en examen et des condamnations non définitives.

Pour les encadrants contre rémunération	Obligation de la carte professionnelle : RDV sur EAPS Public
Pour les bénévoles (Educateurs, arbitres, dirigeants)	Obligation d'enregistrement des informations nécessaires au contrôle d'honorabilité à la prise de licence

La FFC rappelle que le contrôle d'honorabilité, s'il représente un nouveau pas dans la prévention contre les violences dans le sport, ne constitue pas une garantie absolue. Il est donc indissociable des autres actions de prévention et sensibilisation mises en place par ailleurs.

5.2. DECLARATION DES STAGES ET SEJOURS

Les accueils collectifs de mineurs sont soumis à l'obligation de déclaration. La déclaration est réalisée obligatoirement par l'organisateur de l'accueil, auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDEJS) du département d'implantation de l'organisateur.



6. S'APPUYER SUR UN RESEAU REGIONAL ET NATIONAL

a. Constitution du réseau de référents régionaux

DESIGNATION DE REFERENTS REGIONAUX : Chaque région disposera d'un(e) référent(e) chargé(e) d'orienter, informer et accompagner en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, moral ou sexiste, de réaliser des actions de sensibilisation et de faciliter le traitement des signalements.

b. Identifier les institutions qui peuvent nous venir en soutien

Le présent plan fédéral de prévention des violences est conçu afin de mener des actions de prévention et de sensibilisation dans la durée. Chaque année sera procédée à une évaluation des actions mises en œuvre et à la mise en place des ajustements nécessaires. (Voir ci-dessous les indices d'évaluations)

c. Actions menées par l'UCI

Les acteurs du cyclisme sont tous concernés par la prévention et la lutte contre les violences, du club à l'UCI : https://fr.uci.org/protection-des-individus/

7. INDICATEURS ET OBSERVATIONS

Indicateurs d'évaluations :

- S'appuyer sur les remontées de la cellule pour mieux comprendre les faits et adapter nos interventions et notre champ d'action
- Nombre d'actions : conférence, webinaires etc.
- Nombre de référents des violences formés
- Nombre d'interventions de sensibilisation au niveau national et régional : public visés, nombre de personnes sensibilisés etc.